

pas à travers le pays. Cela ne coûte donc pas tellement au gouvernement.

Mais il y a une chose, par exemple, qui peut nous inciter beaucoup plus à la prudence.

Le ministre des Finances doit le savoir, puisqu'il en a déjà été question à la Chambre. L'intention cachée du groupe des dix est de se diriger de plus en plus vers une unité monétaire internationale. Une unité monétaire internationale, en soi, cela peut avoir quelque chose de bien, s'il ne s'agit que d'échanges commerciaux. Mais il s'ensuit tout de même qu'avec une unité monétaire internationale, seuls les pays puissants dans la finance pourront en venir à «contrôler»—et eux seulement—cette unité monétaire internationale, et ce toujours aux dépens des petits pays qui gravitent autour de ces puissants pays. Le Canada est un de ceux-là et devrait être un des premiers pays à chercher à se protéger contre la création d'une unité monétaire internationale.

Nous avons déjà eu l'occasion de prévenir le ministre des Finances contre ce danger.

Donc, on nous prévient qu'il y aura un amendement à la loi déjà adoptée par la Chambre des communes approuvant ces accords. On nous dit que cela devra être voté par le Parlement et que c'est à ce moment-là que nous pourrions essayer de convaincre le ministre des Finances de prendre les mesures nécessaires, surtout au regard des accords qui viennent d'être conclus à Tokyo, pour prévenir cette formation d'une unité monétaire internationale qui n'aurait d'autre résultat que de permettre, encore plus qu'aujourd'hui, aux pays capitalistes étrangers, aux grosses puissances financières d'avoir une mainmise encore plus grande sur les richesses naturelles du pays.

(Traduction)

LES MACHINES ARATOIRES

CRÉDIT AUX ACHATS DES SYNDICATS

L'hon. Maurice Sauvé (au nom du ministre de l'Agriculture) propose

Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure accordant des facilités de crédit aux syndicats de machines agricoles pour l'achat d'outillage agricole et fixant les conditions de prêts semblables, le montant d'un prêt ne devant pas excéder 80 p. 100 du prix véritable, pour le syndicat de machines agricoles, de l'outillage agricole achetés avec le prêt; prévoyant en outre l'établissement au Fonds du revenu consolidé d'un compte spécial d'au plus \$25,000,000 auquel doivent être imputées les avances faites à la Société du crédit agricole et auquel doivent être crédités tous les montants payés au Receveur général par la Société, ainsi que d'autres dispositions financières relatives à cette caisse en ce qui concerne l'application de la mesure.

(La motion est adoptée.)

[M. Grégoire.]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.)

AIDES À LA NAVIGATION

Question n° 1660—M. Barnett:

1. Pour chacune des années financières commençant en 1920-1921, quelles ont été les dépenses faites par la Direction des Services de la Marine du ministère des Transports sur le littoral de la Colombie-Britannique pour les aides à la navigation, y compris les frais d'immobilisation et d'exploitation des aides visuelles et l'exploitation et le service des aménagements portuaires et la constitution et l'entretien des services de sauvetage de la marine?

2. Pour chacune des années financières commençant en 1920-1921, quelles ont été les dépenses faites par le ministère des Transports pour la constitution et l'exploitation des aides électroniques à la navigation sur le littoral de la Colombie-Britannique?

3. Pour chacune des années financières commençant en 1920-1921, quelles ont été les dépenses faites au sujet du littoral de la Colombie-Britannique pour la constitution et l'exploitation des services sous la Direction des Réglements de la marine du ministère des Transports?

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): 1. Aides à la navigation et service de sauvetage de la marine:

1945-1946	\$ 517,000
1946-1947	707,000
1947-1948	728,000
1948-1949	763,000
1949-1950	1,767,000
1950-1951	1,289,000
1951-1952	934,000
1952-1953	1,037,000
1953-1954	1,032,000
1954-1955	1,200,000
1955-1956	2,012,000
1956-1957	2,170,000
1957-1958	3,032,000
1958-1959	4,966,000
1959-1960	5,258,000
1960-1961	2,303,000
1961-1962	3,751,000
1962-1963	4,052,000
1963-1964	4,233,000

Les chiffres ci-dessus comprennent les frais d'immobilisation et d'exploitation des aides à la navigation et des navires de la Garde côtière canadienne, à l'exclusion des navires météorologiques en service dans les agences de la marine de Victoria et de Prince-Rupert. Le détail des dépenses des années précédentes n'est pas disponible.